REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Arrondissement: AVRANCHES

Canton: BREHAL

COMMUNE: CERENCES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024

Le dix juin deux mil-vingt-quatre, à vingt-une heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PAYEN, le Maire.

- Convocation du 5 juin 2024
- Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16
- Présents: MM. Payen Jean-Paul Bouchard Patrick Mahé Béatrice Gaillard Wilfrid Legendre Nadia Vallée Jean Malet-Roselier Laëtitia Anita Delamarche Richard Bognot Prod'homme Dominique Santiago Paredes Sandra Carré Lebailly Adrien Philippe Duval
- **Absents/Excusés**: Mrs Notot Jacques (exc), Coasnes Eric, Mmes Cécile Dupont (exc), Thevenot Joanne, Germain Lydia
- **Procuration :** Mr Jacques Notot donne procuration à Mr Jean-Paul Payen Mme Cécile Dupont donne procuration à Mme Anita Delamarche
- Secrétaire de séance : Mme Malet-Roselier est désignée conformément à l'article R 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Ordre du jour :
 - Avis sur installation classée « GAEC les Portes »
 - o Tarifs du gîte communal
 - o Modification de la délibération sur les horaires d'ouverture de l'ALSH
 - Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire demande à ce que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

- Tarifs mini camp 2024

Le conseil municipal donne son accord.

<u>DELEGATION AU MAIRE - ARTICLES L-2122.22 ET L-2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</u>

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020 accordant délégation, le Maire a signé un devis à :

- Société Fondouest pour une étude des fondations de l'ancienne poste pour un montant de 8472 €
 TTC
- Bureau Véritas pour une mission SPS dans le cadre des travaux de l'ancienne poste pour un montant de 4800 € TTC
- ALEA Controles pour une mission de diagnostic Amiante et Plomb de l'ancienne poste pour un montant de 1668 € TTC
- Cabinet Ségur pour un relevé topographique de l'ancienne poste pour un montant de 5520 € TTC

- Entreprise Mobilier Urbain Beaujolais pour la fourniture et la pose de toilettes automatiques pour un montant de 34 440€ TTC
- Entreprise Regnault pour la création d'un radier dans le cadre de l'installation des toilettes automatiques pour un montant de 1956€ TTC
- Entreprise Véolia pour le branchement assainissement des toilettes automatiques pour un montant de 2125.13 € TTC
- Entreprise Véolia pour le branchement eau des toilettes automatiques pour un montant de 2298.98 € TTC
- Entreprise 3MS pour la fabrication et la pose d'une grille sur le muret du cimetière pour un montant de 2323.20€ TTC

<u>2024-06-10-001– AVIS SUR LE DOSSIER D'INSTALLATION CLASSEE DE LA GAEC LES PORTES</u>

Monsieur le Maire présente le dossier d'installation classée déposé par la GAEC les Portes auprès de la préfecture et explique que le Conseil Municipal doit émettre un avis sur celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- EMETTRE un avis favorable.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

<u>2024-06-10-002 – TARIFS DU GITE COMMUNAL</u>

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance, le vote des tarifs du gîte a été reporté dans l'attente de l'avis de Gîte de France.

Monsieur Payen présente aux élus deux propositions de tarifs intégrant une moyenne saison. Mme Delamarche demande que le tarif de location de 20€ à 25€ (selon la saison) par nuit et par personne soit réévalué. Monsieur Lebailly estime également que ce tarif n'est pas assez élevé. Monsieur Duval propose de le passer à 35€ avec une augmentation régulière les années suivantes. Monsieur Payen explique que ce tarif correspond au tarif du gîte complet divisé par le nombre de couchage. Le conseil municipal demande qu'une nouvelle réflexion soit lancée sur ce tarif.

Monsieur le Maire propose de valider la grille tarifaire suivante en supprimant pour le moment le tarif de la nuitée/chambre seule.

| Location du gîte | | | |
|--------------------|---|--|-------------------------------------|
| | Basse saison : janvier / février / mars /novembre | Moyenne saison : vacances d'hiver, de printemps et | Haute saison : juin/juillet/août |
| | /décembre hors vacances | d'automne / | vacances de noël |
| | scolaires | avril/mai/septembre/octobre | |
| Nuitée / gîte | | | |
| complet* | 390€ | 490€ | 520€ |
| WE / gîte complet* | | | |
| (du vendredi 16h | 780€ | 9800€ | 1040€ |
| au dimanche 10h) | | | |
| Mid-week: du | | | 2080€ |
| lundi au vendredi | 1560€ | 1960€ | |
| Semaine / gîte | | | |
| complet | 1680€ | 2100€ | 2240€ |

| Séminaire | 100€/journée | | |
|------------------|--------------|-----|-----|
| Draps / personne | 15€ | 15€ | 15€ |
| Forfait ménage / | 260€ | | |
| gîte complet | | | |

^{*}jours fériés →tarifs haute saison

Tarifs caution : un chèque de 260€ pour le ménage et un de 1240€ pour les dégradations

Les tarifs seront applicables en janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- VALIDER la proposition de grille tarifaire comme ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à modifier la grille des tarifs validée lors de la séance du 3 mai 2024
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

2024-06-10-003 - TARIF MINI CAMP 2024

Monsieur le Maire propose de réévaluer le tarif du mini camp de 150€ à 160€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- VALIDER la proposition
- AUTORISE le Maire à modifier la grille des tarifs validée lors de la séance du 3 mai 2024
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

<u>2024-06-10-004 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ALSH</u>

Madame Mahé rappelle aux élus la modification des horaires de l'ALSH validée lors de la séance dernière du Conseil Municipal de la façon suivante : les lundis, mardis jeudis et vendredis soir en période scolaire à 18h45.

La directrice de l'ALSH demande à ce que cette modification soit étendue aux mercredis et période de vacances scolaires pour plus de cohérence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- VALIDER les nouveaux horaires comme suivant : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis en période scolaire et extrascolaire, l'ALSH fermera à 18h45.
- ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Payen fait lecture du rapport moral et du PV de l'assemblé générale départementale de la Banque Alimentaire du 15 avril dernier.

Madame Mahé rappelle que la compétence éparage des routes communales et le nettoyage des chemins de randonnée est exercée par Granville Terre et Mer et non la commune. Monsieur Payen ajoute qu'un article sur cette compétence paraîtra dans la prochaine lettre info de la commune. Monsieur Duval s'inquiète de voir que l'éparage des carrefours sur les routes départementales n'a pas été fait, ce qui les rend dangereux.

Monsieur Payen annonce que les travaux d'enrochement au Moulin de Guelle, la réparation des cloches et la pose de poteaux incendie neufs ont été fait.

Monsieur Payen informe le Conseil Municipal que la vente d'herbe de la Basserie a été attribuée à Mr Picard pour la somme de 600€

Le Maire indique aux élus que la commune est concernée par le versement de l'indemnité mobilité à GTM et qu'elle correspondra à 0.40% de la masse salariale.

Elle est également concernée par la mise en place de la redevance spéciale sur les déchets et qu'une réunion de la commission « Cadre de vie /environnement » sera organisée afin de travailler sur la gestion de la collecte des déchets sur les espaces publics et dans les services communaux.

Monsieur Duval s'étonne d'avoir vu plusieurs engins agricoles emprunter la rue des Douves dernièrement. Monsieur Payen répond que cette rue est interdite aux engins de plus de 3.5T.

Monsieur Parades demande si le ralentisseur devant l'école Jacques Prévert va être remis en état. Monsieur Payen répond que cela dépend du Conseil Départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00.

Le Maire Jean-Paul PAYEN Le secrétaire Laetitia MALET-ROSELIER